



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE HALLOY (Oise)**

République Française

**SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>
<u>Date de la convocation</u> : 31/08/2022		<u>Date d'affichage</u> : 31/08/2022
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'an deux mil vingt-deux et le 6 septembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur **Gilles BOYENVAL, Maire**.

**Présents** :, Serge JACQUET, Fabienne LOFFET, Robert PILLET, Thierry GUILLOU, Frédéric MARQUIS, Lionel POIDEVIN, Jérôme FILLOCQUE, François LOUIS, Martine LEFEBVRE,

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)** : Bruno VITRY

**Secrétaire de séance** : Lionel POIDEVIN

Objet de la délibération :

**PERSONNEL COMMUNAL- ATTRIBUTION DE CARTES CADEAUX POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE**

Réf: 2022060906

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité:

- d'attribuer une carte cadeau d'une valeur unitaire de 20 € aux agents titulaires, temps complet ou à temps non complet, en activité, y compris ceux en congé maternité.

- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires,

Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le 13/09/2022

SLO

ID : 060-216002923-20220906-2022060906-DE

- de préciser que la dépense sera imputée au compte 6232 « fêtes et cérémonies »  
et que les crédits nécessaires sont inscrits,

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus et ont signé au registre les membres  
présents.

Le Maire,  
Gilles BOYENVAL

*Serge JACQUET*  
**Pour le Maire**  
**L'Adjoint délégué,**

*Jacquet Serge*

